

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 13 avril 2011

Arrêté du 29 mars 2011 portant nomination au Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés

NOR : *ETSD1108964A*

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 29 mars 2011, sont nommés, pour une durée de trois ans, membres du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés :

En qualité de représentant du ministre du travail, de l'emploi et de la santé : M. MARTINOT (Bertrand).

En qualité de représentant du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire : Mme TESSIER (Nathalie).

En qualité de représentant du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative : Mme ANDRIAMAHENINA (Catherine).

En qualité de représentant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie : M. PLATTIER (Jean-Paul).

En qualité de représentants de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale : M. CHOSSY (Jean-François) et Mme OGET (Marie-Renée).

En qualité de représentant du Conseil économique, social et environnemental, sur proposition de son président : Mme PRADO (Christel).

En qualité de représentants des organisations d'employeurs :

Mme BAUBY (Elisabeth), Mouvement des entreprises de France ;

M. DUFOUR (Mathieu), Mouvement des entreprises de France ;

Mme MENNETEAU (Odile), Mouvement des entreprises de France ;

Mme CAILLAT (Muriel), Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

En qualité de représentants des organisations syndicales de salariés :

M. SPENCER (Jean-Pierre), Confédération générale du travail-Force ouvrière ;

M. GAYOT (Thierry), Confédération française des travailleurs chrétiens ;

Mme FASOLI (Solange), Confédération générale du travail ;

M. SALENGRO (Bernard), Confédération française de l'encadrement ;

Mme COLOM-THOMAS (France), Confédération française démocratique du travail.

En qualité de représentants des associations de handicapés à caractère national, sur proposition de chacune des associations intéressées :

Mme BERTHOLON (Julie), Fédération des aveugles et handicapés visuels de France ;

M. HERGAS (Jean-Manuel), Association des paralysés de France ;

M. MONTES (Francis), Association pour l'insertion et la réinsertion professionnelle et humaine des handicapés ;

M. LEGRIS (Jean-Pierre), Fédération des malades et des handicapés ;

Mme BEYDON-CRABETTE (Sophie), Fédération nationale des accidents du travail et des handicapés ;

M. TESSE (Benoît), Union nationale des associations des parents et amis de personnes handicapées mentales ;

M. MAGNY (René), Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés ;

M. LORANT (Cédric), Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif ;

En qualité de représentants des institutions gestionnaires des centres de réadaptation et de rééducation professionnelle, des entreprises adaptées et des établissements ou services d'aide par le travail :

M. RAVAUT (Jacques), Fédération des associations gestionnaires et des établissements de réadaptation pour handicapés ;

M. IOOS (Xavier), Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO) ;

M. MARTIN (Jean-Denis), Union nationale des entreprises adaptées ;

En qualité de membre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail, sur proposition de ce conseil : Dr LARCHE-MOCHEL (Monique) ;

En qualité de représentants des organisations syndicales ou associations de médecin du travail, médecins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, praticiens hospitaliers de psychiatrie et médecins de main-d'œuvre :

M. DOMERGUE (Jean-Michel), Syndicat national des professionnels de la santé au travail ;

M. GALLIOT (Gérald), Confédération des syndicats médicaux français.

En qualité de spécialiste des problèmes d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, désigné par le ministre chargé de l'emploi : Mme CHEVALIER (Christiane).

En qualité de représentant de l'association chargée de la gestion du fonds de développement pour l'insertion des personnes handicapées : M. FAURE (Jean-Marie).

En qualité de représentant de l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail : Mme HANET (Nathalie).

En qualité de représentant de l'Association pour la formation professionnelle des adultes : Mme BAY (Florence).